

---

Présidence : République tchèque

## 925<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 25 septembre 2019

Ouverture : 10 h 05  
Suspension : 12 h 50  
Reprise : 15 heures  
Clôture : 16 h 25

2. Président : Ambassadeur I. Šrámek  
M. D. Řezníček

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ : CODE DE CONDUITE  
RELATIF AUX ASPECTS POLITICO-MILITAIRES  
DE LA SÉCURITÉ/RÉSOLUTION 1540 DU  
CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU

- *Exposé de M. A. Lambert, Directeur académique de l'Institut d'études géopolitiques de Genève (IEGG)*
- *Exposé de M<sup>me</sup> E. K. Sokova, Directrice exécutive du Centre de Vienne pour le désarmement et la non-prolifération*

Président, M. A. Lambert (FSC.NGO/4/19 OSCE+), M<sup>me</sup> E. K. Sokova (FSC.NGO/5/19 OSCE+), Finlande-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/193/19), États-Unis d'Amérique, Biélorussie (FSC.DEL/185/19 OSCE+), Suisse (FSC.DEL/188/19 OSCE+), Fédération de Russie (FSC.DEL/190/19 OSCE+), Arménie (FSC.DEL/186/19 OSCE+), Italie, Azerbaïdjan, Géorgie (FSC.DEL/192/19 OSCE+),

Kazakhstan, Turquie, Ukraine (FSC.DEL/187/19 OSCE+), Coordonnateur du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU (Royaume-Uni), Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Roumanie) (annexe 1), représentant de la Présidence du FCS (au nom du Coordonnateur du FCS pour les questions de non-prolifération (Espagne)) (annexe 2)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

*Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (FSC.DEL/189/19 OSCE+), Finlande-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/194/19), Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Canada, Royaume-Uni

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Exposé sur la 85<sup>e</sup> réunion du Groupe des communications de l'OSCE tenue le 18 septembre 2019* : représentant du Centre de prévention des conflits
- b) *Réunion sur l'examen et la mise à jour des guides des meilleures pratiques de l'OSCE en matière d'ALPC et de SMC, prévue à Vienne le 7 octobre 2019* : Présidente du Groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (Lettonie)
- c) *Exercice militaire « Center-2019 », qui a été effectué en Fédération de Russie du 16 au 21 septembre 2019* : Norvège (FSC.DEL/191/19 Restr.), Fédération de Russie

4. Prochaine séance :

Mercredi 2 octobre 2019 à 10 heures, Neuer Saal

---

**925<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 931 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DU COORDONNATEUR DU FCS  
POUR LE CODE DE CONDUITE RELATIF AUX ASPECTS  
POLITICO-MILITAIRES DE LA SÉCURITÉ (ROUMANIE)**

Monsieur le Président,

Je voudrais profiter de cette occasion pour faire une brève déclaration en tant que Coordonnateur du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, en commençant par vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée en me nommant à ce poste. Deuxièmement, je suis très heureux de constater que le Code de conduite a été choisi comme thème du présent Dialogue de sécurité.

Le premier orateur invité aujourd'hui nous a fait part de nombreuses constatations et propositions nouvelles concernant le Code de conduite. Cette évaluation générale du Code de conduite, qui comprenait un bref historique, un aperçu des principaux éléments du Code et de son importance pour l'espace de l'OSCE, ainsi que des réflexions sur l'état actuel de sa mise en œuvre et sur ce qui devrait être fait pour maintenir sa pertinence à l'avenir, était tout à fait bienvenue au moment où nous nous apprêtons à célébrer le vingt-cinquième anniversaire du Code, lors du colloque qui sera organisé à Budapest du 16 au 18 octobre.

Monsieur le Président,

Il est essentiel de mieux faire connaître le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité pour instaurer la confiance entre les États participants de l'OSCE et, à ce titre, il s'agit d'une démarche permanente.

Cela ne serait pas possible sans le soutien généreux et la mobilisation continue des États participants. À cet égard, je voudrais encourager tous ceux qui sont réunis ici aujourd'hui à contribuer du mieux qu'ils peuvent à la promotion du Code de conduite. Je pense non seulement à l'apport d'un soutien financier, mais aussi à la diffusion des connaissances sur le Code et à la participation active à de futurs séminaires et d'autres manifestations, par exemple en présentant des exposés.

En conclusion, je tiens à souligner que des séances comme celle d'aujourd'hui constituent une excellente occasion de partager nos expériences et de discuter de la voie à

suivre, ainsi que de préparer le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Code de conduite, qui sera célébré à Budapest dans trois semaines.

Je vous remercie encore une fois d'avoir inscrit ce sujet important à notre ordre du jour.



---

**925<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 931 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE LA PRÉSIDENTE DU FCS  
(AU NOM DU COORDONNATEUR DU FCS POUR LES QUESTIONS  
DE NON-PROLIFÉRATION (ESPAGNE))**

La présente déclaration est lue au nom du Coordonnateur du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) pour les questions de non-prolifération.

Merci beaucoup, Monsieur le Président, d'avoir aussi consacré notre Dialogue de sécurité de ce jour au sein du FCS au thème de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Je voudrais dire quelques mots, en ma qualité de Coordonnateur du FCS pour les questions de non-prolifération, pour illustrer comment l'OSCE, organisation régionale au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, s'est employée activement à soutenir les États participants en leur apportant son concours, conformément aux décisions du FCS en la matière, pour la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU ces neuf dernières années.

Le Centre de prévention des conflits (CPC), en coopération avec le Comité 1540 et le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, apporte directement son concours aux États participants intéressés pour l'élaboration de leurs plans d'action nationaux de mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU. Ces plans se sont avérés être un outil utile de coordination nationale, ainsi qu'un mécanisme transparent et efficace pour obtenir le soutien de donateurs.

De plus, conformément à la Décision n° 19/11 du FCS (FSC.DEC/19/11) sur les points de contact pour la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU, le CPC a établi un répertoire des points de contacts à l'OSCE pour cette résolution. Actuellement, 52 États participants ont officiellement nommé leurs points de contact auprès de l'OSCE et actualisent régulièrement les informations les concernant.

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a reconnu officiellement la valeur de tout le travail susmentionné et, en particulier, de celui effectué par le CPC, comme en témoigne l'adoption par le FCS en juillet 2015 de sa Décision n° 4/15 (FSC.DEC/4/15) sur le rôle de l'OSCE en appui à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU.

Par ailleurs, l'OSCE a aussi renforcé sa coopération avec l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux dans ce domaine. Comme l'Union européenne l'a indiqué dans sa déclaration, elle a adopté deux décisions du Conseil à l'appui de la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU dans l'espace de l'OSCE durant la période 2017–2020.

Toutefois, l'OSCE devrait aller encore plus loin dans son action dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, en particulier s'agissant des Principes régissant la non-prolifération, qu'elle avait adoptés en 1994 et qui ont été mis à jour en 2013 par la Décision n° 7/13 du FCS.

Il convient de rappeler, ainsi que cela avait été dit lors du dernier Dialogue de sécurité sur ce thème, que cette année marque le vingt-cinquième anniversaire de ce document de référence, qui a instauré un cadre politique pour l'OSCE dans le domaine de la non-prolifération, et le quinzième anniversaire de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU, une occasion de réfléchir à la vaste expérience acquise, dans la perspective également de la Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Bratislava.

Comme cela a aussi été dit lors du dernier Dialogue de sécurité sur la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU, le CPC, avec l'aide d'un consultant technique et du Coordonnateur du FCS pour les questions de non-prolifération, a entrepris d'élaborer des « Guides des meilleures pratiques pour la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU », dont l'objet est de servir de recueil OSCE de pratiques recommandées en la matière, conformément au document de réflexion à ce sujet, qui avait été publié en 2007.

Le soutien apporté par l'OSCE pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux, d'amendements à des cadres législatifs et réglementaires, d'une assistance technique et d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités a conduit à une augmentation du taux de mise en œuvre des obligations découlant de la résolution dans la région de l'OSCE. Les guides représenteraient par la suite l'importante contribution de l'OSCE à l'examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 auquel le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution en question procédera en 2021, coïncidant avec l'expiration de son mandat.

Des informations supplémentaires à l'intention des États participants désireux de contribuer à l'élaboration de ce futur document de référence pour la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU ont été fournies dans la lettre distribuée par le Président du FCS sous la cote FSC.DEL/89/19. Je remercie l'Union européenne du soutien qu'elle apporte à cette initiative et encourage les délégations à prendre contact avec le Président du FCS, le CPC ou le Coordonnateur du FCS afin d'amorcer le processus des contributions aux chapitres des guides de meilleures pratiques. Le CPC apportera son concours pour la rédaction de ces chapitres, grâce à des fonds de l'Union européenne. À cet effet, le consultant technique sera aussi régulièrement disponible à Vienne pour s'entretenir avec les représentants des États participants intéressés.

Une réunion du Groupe informel des amis de la résolution 1540 sera bientôt organisée pour examiner, consolider et finaliser les chapitres des guides des meilleures pratiques, ainsi

que pour mettre à jour les informations des États participants et leur permettre de contribuer aux tâches liées aux sujets susmentionnés.

Je vous remercie de votre attention. Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.